

28

MOUSSA Issa dit Zongolais, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



NÉ à Sokodé (Préfecture de Tchaoudjo) le 12 février 1978 (47 ans en 2025), revendeur et électricien bâtiement, marié, père de 3 enfants dont deux filles et un garçon, MOUSSA Issa surnommé « Zongolais » a été arbitrairement arrêté dans l’Affaire « Tigre Révolution » par des gendarmes à son domicile d’Agoè-Logopé à Lomé, le 10 février 2020.

Alors qu'il est à Sokodé, son conseiller l'appelle pour lui demander de venir prendre une semaine de cours d'anglais à Lomé avant de se rendre à son interview à l'ambassade de l'Amérique et il y arrive le 3 février 2020, dans le cadre de la préparation de ce voyage qu'il envisage à l'étranger.

Arrivé dans la capitale, il y passe 6 jours à prendre ses cours d'anglais.

Le lundi 10 février 2020, il se rend à l'Ambassade d'Amérique pour cette interview exigée dans le processus de la demande de visa de vacances qui l'a amené à Lomé.

Le lendemain, mardi le 11 février 2020, aux environs de 6H du matin il est chez lui, assis dans le salon de sa maison au quartier Agoè-Logopé regardant la télévision, quand il entend un cri poussé dehors, au portail, par la femme de son frère.

Il se lève alors pour aller voir ce qui ce passe et voit des militaires en tenue bigarrée tenant de grosses armes et des cordelettes.

Dès qu'ils le voient, ils se jettent sur lui en lui administrant des coups de pieds tout en lui demandant qui est Aboubakar.

Après leur avoir répondu qu'il ne connaît pas celui qu'ils appellent Aboubakar, ils le jettent au sol où ils le

font coucher sur le ventre et le chicotent tout en lui disant que s'il ne dit pas la vérité, ils vont le tuer à coups de pieds dont ils le frappent d'ailleurs déjà par-ci, par-là.

Etant venus en grand nombre et ayant encerclé leur maison, voilà qu'ils le cernent avec lui au milieu d'eux, le chicotent copieusement avec des cordelettes tout en continuant à lui demander si ce n'est pas lui qu'on appelle Aboubakar.

Après qu'il ait répété que ce n'est pas lui, ils le relèvent du sol pour le prendre en photo, une photo aussitôt expédiée manifestement à la personne qui les a envoyés à sa recherche et qui leur confirme en retour que c'est bien celui qu'il cherche.

C'est alors qu'ils lui demandent si ce n'est pas lui qu'on appelle « Zongolais » et il leur répond « Oui ».

Sur ce, ils le font rentrer dans la maison et le conduisent dans la chambre où il dort, prennent son sac qu'ils fouillent et se saisissent de sa carte de séjour de la Guinée Équatoriale, de sa carte bancaire, de son ordinateur, de ses plus de 4 téléphones Android ainsi que d'un simple téléphone sans oublier les 350.000 F qu'il avait dans sa poche.

Puis ils lui bandent les yeux avec un pagne noir par-dessus lequel ils lui mettent une cagoule noire et ils le conduisent à un lieu inconnu qu'il reconnaîtra bien plus tard comme étant le SCRIC.

Tout en le torturant, ils lui posent d'autres questions en lui montrant des photos de gens qu'il ne connaît même pas, ne les ayant jamais vus de toute sa vie.

La veille de l'élection présidentielle du 22 février 2020, ils viennent dans la nuit tar-



dive le prendre pour le mettre dans un trou en lui disant que, si jamais ils entendent un coup de feu, il n'a qu'à savoir que c'en est fini de sa vie.

Il dort dans ce trou situé dans un jardin cerné par des gardes qui sont des militaires ou des gendarmes, et ne se rappelle même plus si, à l'époque, il mangeait une fois dans la journée ou pas.

Ils l'informent alors qu'on leur a dit que pour mettre fin à la révolution des tigres, s'ils arrivent à le prendre, c'en sera fini, terminé parce que c'est lui qui reçoit le soutien de la diaspora pour les manifestants. Et donc, s'il dit la vérité et livre tous les secrets qu'il connaît, ils vont le libérer, notamment s'il leur dit comment ils peuvent s'y prendre pour empêcher ceux qui vont quitter le Ghana et le Nigeria d'arriver au Togo.

Après l'élection présidentielle, il est transféré du SCRIC au Camp GIPN d'Agoè-Logopé où il rejoint d'autres qui ont été arrêtés alors qu'ils circulaient à bord de camionnettes de transport en commun et ceux qui ont été arrêtés au quartier Agoè-Alinka.

Alors qu'il allait être conduit à la justice le 17 mars 2020, la veille, ils l'ont bien tabassé tout en lui disant que s'il ne dit pas exactement ce qu'ils lui ont dit d'aller déclarer là-bas, il va le regretter à son retour.

Et, avant d'y être conduit, on l'a mis en condition en l'enfermant dans une cellule noire, sans lumière, pendant une semaine, sans manger, avec les pieds et mains attachés dans le dos.

Au camp GIPN, on l'a tellement frappé de coups de machettes et de manches de houe sous les pieds et sur les genoux qu'il souffre même encore actuellement du genou.

Lorsqu'il allait au plus mal, conduit à l'infirmerie du Camp GIPN, leur chef leur a demandé d'aller lui faire une radio mais ils ont refusé de s'exécuter.

Les tortures qui lui ont été infligées sont si nombreuses qu'il en a même oublié certaines. Il se rappelle toutefois de l'une d'entre elles qui lui a laissé une cicatrice sur le ventre après que ses tortionnaires l'ont délibérément poignardé d'un coup de couteau en lui disant qu'ils le testent ainsi pour voir s'il a été spirituellement préparé pour ne pas être blessé par des coups de couteau !

Présenté à la Justice le 17 mars 2020, il est inculpé d'*« Attente à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles aggravés à l'ordre public »* mais, au lieu d'être placé sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé comme les autres détenus accusés comme lui dans la même affaire « Tigre Révolution », il est renvoyé au Camp GIPN d'Agoè-Logopé où il continue à subir tortures et mauvais traitements.

Ce n'est finalement qu'au bout de 9 bons mois passés au total sous ce régime de continues souffrances au Camp GIPN d'Agoè-Logopé, qu'il est ramené à la Prison civile de Lomé où, depuis lors détenu, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 10 février 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, MOUSSA Issa, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

